



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC LE MUSEUM
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE POUR
L'ORGANISATION DE CLASSES IN SITU AU
PARC ZOOLOGIQUE DE PARIS**

**DÉCISION N° AU-18-113
EN DATE DU 26 AVRIL 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°2017-4936 en date du 12 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Anne Laurence ROUGER, 10^{ème} Maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT la proposition du Museum National d'Histoire Naturelle d'assurer des activités au Parc Zoologique de Paris, dans le cadre des classes in situ pour 8 classes ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec le Museum National d'Histoire Naturelle pour l'année 2018, sur la base des tarifs suivants :

3120 € (TROIS MILLE CENT VINGT EUROS) pour 8 classes ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de
l'enfance,

Signé

Anne-Laurence ROUGER